

Deux amendements ont été proposés à l'assemblée nationale dans le cadre de la loi sur l'école de la confiance:

Le premier : l'amendement 807, proposait la création d'un service de santé scolaire, sous la hiérarchie directe du Médecin, qui deviendrait "chef de service", assisté par des infirmiers(es)!

Un pas de géant pour les médecins de l'Éducation nationale qui, en plus de devenir chefs de service, se verraient reconnus dans une véritable spécialité de «médecine de prévention» avec droit de prescription. Un véritable tremplin statutaire et indemnitaire, mais à quel prix??

Le second : L'amendement 927, modifie l'âge de la Visite médicale de 6 à 3 ans ...ceci remet en cause l'arrêté de 2015 !...

Fi des discussions qui ont mené à nos nouvelles missions de 2015, à l'autonomie de la profession !

Face à ces attaques, le 14 février, le SNICS et le SNIES ont rédigé un communiqué de presse commun (en PJ)

Au regard des attaques contre notre profession et le risque grandissant de l'externalisation de la santé à l'Ecole, le SNICS t'encourage à interpeller par courrier, (modèle en PJ) le député de ta circonscription, pour défendre l'existence de notre profession au sein de l'Education nationale.

coordonnées de ton député.e sur le site de l'assemblée ci-dessous

<http://www2.assemblee-nationale.fr/recherche-localisee/formulaire>

taper ensuite ta commune

Merci de ta participation à cette action !